



# XXVIème TOUR CYCLISTE DE LA GUYANE - Ed. 2015



## COMMUNIQUÉ : Étape 2 - Tr. 1

Communiqué n° 2

CAYENNE => ROURA

Comité Cycliste de la Guyane

16/08/2015

### DÉCISIONS DU JURY ET I NFORMATIONS

\* Avertissement à la moto Presse n° 7 pour s'être arrêtée sur la partie droite de la chaussée et avoir généré une situation dangereuse pour les coureurs.

\* Avertissement à la moto Presse TV direct qui a franchi la ligne d'arrivée entre des coureurs.

\* Avertissement aux directeurs techniques sportifs des équipes de SÉLECTION STEEDS VOORAN KONTICH GIJSELS Ludo BEL19530323 et MIXTE BOURG EN BRESSE/EC ST-ETIENNE LOIRE BRUN Jean-Paul FRA19551008 pour non respect des dispositions concernant le ravitaillement (ravitaillement au sein du groupe).

\* Art. 12.2.003 & R20 : Dos. 98 ZÉPHIRIN HENRI LÉO Jairre CDS FRA19881202 => 65 € d'amende et mise hors course pour ne pas avoir accompli la totalité du parcours.

Le Jury des Commissaires

\* COMMUNIQUE MEDICAL N° 2

Le coureur n° 18 STANISLAS Mickaël MARTI FRA19940302 a reçu des soins en cours d'étape.